



CAMIF Particuliers : le plan exceptionnel annoncé par Luc Chatel n'est rien de plus qu'une disposition légale

jeudi 13 novembre 2008, par [lpe](#)

☒ Suite à la liquidation de CAMIF Particuliers le 27 octobre dernier, de nombreuses déclarations ont été faites de part et d'autres ; des promesses aussi. 15 jours plus tard, nous avons voulu savoir, concrètement, où en sont ces dispositifs d'accompagnement.

Luc Chatel, Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation s'était déplacé à Niort le 30 octobre pour répondre aux attentes de tout un bassin d'emplois dans un contexte de crise internationale où les banques étaient soutenues à grands renforts de milliards.

Est-ce pour autant le rôle de l'Etat d'apporter une aide directe à une entreprise dont la liquidation paraît inéluctable ? L'histoire nous apprend que non, sauf s'il s'agit d'un fleuron industriel comme Alstom. Quoiqu'il en soit, les mesures annoncées comme exceptionnelles par le Ministre ne semblent pas l'être :

- les 2 millions d'euros consacrés à la **plateforme emploi-formation** et aux conventions de reclassement des salariés licenciés faisant le choix de ce dispositif ne sont que l'application du dispositif légal prévu à l'article R322-1 du Code du Travail. Jusqu'à aujourd'hui, les salariés ont été informés par l'ASSEDIC sur les modalités d'accès à la Convention de reclassement personnalisée, la plateforme devant ouvrir autour du 15 novembre.

- l'éligibilité du bassin niortais au **fonds national de revitalisation** ; seconde annonce du Ministre, ne sera, le cas échéant, effective qu'en fin d'année (au mieux), et consistera en des prêts participatifs consentis à des entreprises souhaitant se développer et donc recruter sur le bassin niortais. Dans

l'immédiat, ce fonds n'a donc aucun effet salutaire pour la situation économique locale. ☒

A court terme donc, peu de réponses aux questions des salariés licenciés. En fait, c'est la Région qui a déployé les premiers moyens d'urgence comme le précise **Sylvie Petitjean**, directrice générale adjointe en charge de l'éducation et de la formation au Conseil régional, "*nous allons travailler en articulation avec le dispositif légal de plateforme emploi-formation bien entendu, en y apportant le concours de personnels spécialisés. Mais dans l'attente de la mise en place de cette structure, annoncée pour le 15 novembre, au sein de la Direction départementale de l'emploi à Niort, **il était inconcevable de laisser les personnes licenciées dans le désarroi. Nous avons donc mis en place ce numéro vert 0800 004 358 et financé la présence d'un psychologue, d'un permanent de l'ANPE, de chargés de mission VAE et d'une conseillère économique et sociale.***

Dans un second temps, et de façon à proposer aux personnes licenciées un appui et des solutions professionnelles concrètes, nous allons mettre en oeuvre le **plan régional de sécurisation des parcours professionnels** qui propose aux personnes licenciées des actions diplômantes et de formation afin de retrouver au plus vite un emploi.

Ce PRSPP garantira 90% du salaire des bénéficiaires pendant 18 mois - (60% des ex-salariés de la CAMIF devraient être éligibles à ce dispositif qui fonctionne sur la base du volontariat)".

A noter que les services de Monsieur Chatel n'ont pas donné suite à nos demandes d'information.

L'occupation du terrain en cas de crise semble être une stratégie efficace, médiatiquement du moins, pour calmer les esprits, mais si en aval aucune disposition concrète spécifique n'est mise en place, comme ça a été le cas à Gandrange par exemple, à quoi bon.

CR

Photos : Eric Chauvet 06.80.60.28.08

Sur le sujet de la CAMIF,

- lire aussi notre article précédent, [cliquez ici](#)

- consultez le blog des ex-salariés licenciés : <http://camif4ever.blog4ever.com/blog/index-256107.html>